

Programme :

Autorisation de conduite R489 **Chariots automoteurs à conducteur porté (cat 1 à 6)**

Durée : Session de 7 heures - 1 jour

Nombre de participants : 1 à 6 personnes
(Nous consulter si plusieurs catégories)

Lieu : Dans votre établissement en intra

Tarif : à partir de **650€ HT/Session**

Délai moyen d'accessibilité à la formation : 1 mois

Formateur : Un formateur expérimenté en autorisation de conduite R489

Pré requis :

- Maîtrise du français (lu, écrit, parlé)
- Être apte médicalement avec validation du médecin du travail.

Public :

Toute personne débutante ou expérimentée devant réaliser des opérations de manutention à l'aide d'un chariot automoteur de manutention à conducteur porté

Objectifs

Aptitudes visées :

- Apprendre ou revoir la conduite en sécurité des chariots à conducteur porté
- Savoir effectuer les contrôles liés à l'utilisation du chariot
- Assurer la maintenance de premier niveau du matériel et des équipements utilisés
- Connaître la marche à suivre lorsque des anomalies et difficultés sont rencontrées

Compétences visées :

- Reconnaître les défaillances systèmes liées à la sécurité lors l'utilisation du chariot
- Savoir effectuer la maintenance de premier niveau du matériel et des équipements utilisés
- Connaître l'attitude à avoir et à qui remonter l'information en cas d'anomalies et de difficultés rencontrées
- Savoir conduire en sécurité des chariots à conducteur porté

Moyens et méthodes pédagogiques, modalités de suivi de l'exécution

- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- un livret sera remis aux apprenants

Contenu pédagogique

Partie théorique :

- Législation et réglementation autorisation de conduite responsabilité pénale
- Qualité et devoir de l'utilisateur
- Règles de sécurité
- Entretien de l'appareil
- Les vérifications journalières obligatoires
- Consignes et règles d'utilisation des chariots
- Vérification avant utilisation
- Sécurité lors de la mise en charge
- La plaque de charge, équilibre et capacité des chariots

Partie Pratique :

- Présentation des appareils
- Opérations de prise de poste
- Évolution à vide ou en charge dans un circuit matérialisé Marche avant/arrière
- Prise et/ou dépose d'une charge au sol
- Vérification avant départ
- Évolution en charge dans un circuit matérialisé
- Chargement et/ou déchargement d'un véhicule depuis un quai Gerbage/dégerbage en pile
- Stockage et déstockage en palettier hauteur 6m minimum Chargement et déchargement latéral d'une remorque
- Opérations de fin de poste.

Modalités d'évaluation :

Évaluation théorique par QCM.

Évaluation formative lors de la partie pratique

Administratif :

- Il sera délivré une attestation de fin de formation
- Durée de validité 5 ans

Conditions de réussite

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- D'avoir suivi la formation sur les 7 heures consécutives
- D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCM
- D'avoir réussi les épreuves de mises en pratique

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Prendre contact avec le centre de formation ALSA PREVENTION afin que nous puissions examiner la possibilité d'intégration et la mise en place de la formation (interprète, accès PMR, etc.)